



VILLE DE SOLLIES PONT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
1er décembre 2022

Date d'affichage
1er décembre 2022

Délibération n°
2022-75

Objet de la délibération
*Service de l'urbanisme --
Modification du comité
consultatif de concertation
pour l'élaboration du projet
de la Traverse des Frères.*

Vote pour acceptée

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

DELGADO Alexandra donne procuration à RAVINAL Danièle,
NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Il est rappelé que la commune a un projet de requalification du quartier de la Traverse des Frères qu'elle souhaite mener dans une démarche de concertation.

Ainsi, par délibération du 8 novembre 2022, le conseil municipal a créé un comité consultatif de concertation pour l'élaboration de ce projet. Une première réunion relative au diagnostic et aux enjeux s'est tenue le 16 novembre 2022. A cette occasion, des habitants et propriétaires du quartier ont manifesté leur souhait d'intégrer ce comité ; il convient donc de délibérer à nouveau afin de compléter la liste de ses membres.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du 8 novembre 2022 relative à la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet de la Traverse des Frères,

CONSIDERANT les demandes reçues depuis de madame Corine Vergan, monsieur Philippe Vergan, monsieur Christian Traversa, monsieur Jean-Louis Francavilla, Monsieur Didier Vaccaro, madame Nicole Estelle, monsieur Marcel Estelle, madame Yvette Filosa, monsieur Jean-Louis Filosa, monsieur Alexis Pierre, monsieur Simon Pinquet, monsieur Guillaume Fustinoni.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et acceptée des membres présents et de ses représentants

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet de la Traverse des Frères telle que définie ci-dessous :

- des représentants du conseil municipal : monsieur le maire, madame Danièle Ravinal (suppléante madame Pascale Tréquatrini), monsieur Jean-Pierre Coiquault (suppléant monsieur Philippe Laureri), monsieur Patrick Boubeker (suppléant monsieur Jean-Claude Le tallec), madame Jessica Atias (suppléante madame Paule-Sandrine Charreton), madame Christiane Vincents (suppléante madame Laure Lagier),

- des administrés : monsieur Jean-Claude Cheval, référent de quartier, monsieur Jacky Fortin, madame Corine Vergan, monsieur Philippe Vergan, monsieur Christian Traversa, monsieur Jean-Louis Francavilla, Monsieur Didier Vaccaro, madame Nicole Estelle, monsieur Marcel Estelle, madame Yvette Filosa, monsieur Jean-Louis Filosa, monsieur Alexis Pierre, monsieur Simon Pinquet, monsieur Guillaume Fustinoni.

- l'association syndicale d'arrosants de la Ferrage représentée par monsieur Claude Banzet ou un membre désigné par le bureau,

- l'association des commerçants du centre-ville représentée par un de ses membres,

- des représentants du conseil municipal des jeunes et des enfants.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Madame Huguette BERTRAND
Le secrétaire de séance



Docteur-André GARRON
Maire

